

Earl Domaine Saint Vincent

Mallemort (13)

## SERRE AGRICOLE AVEC TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE



Projet d'installation d'une serre multi-chapelles  
asymétriques avec toiture photovoltaïque  
replaçant des serres plastiques existantes

Volet environnemental

## I. Présentation du secteur

### 1. Localisation et environnement naturel

<b>Contexte administratif</b>	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Département des Bouches-du-Rhône (13) ; Commune de Mallemort	
<b>Contexte environnemental</b>	
Topographie : plaine	Altitude moyenne : 105 mètres
Hydrographie : Durance à 500 m au Nord	Bassin versant : de la Durance
<b>Aménagement urbain à proximité</b>	
N7 à 1 km au SUD de la Zone d'étude	
D23b à 300 m au SUD de la Zone d'étude	
Nombreux chemins communaux, mas agricole, serres alentour.	
Zone d'habitat dense la plus proche : Village de Mallemort à 2 km à l'EST.	

### 1. Situation par rapport aux périmètres à statut

#### **La zone d'étude n'est comprise dans aucun périmètres à statut environnemental.**

On retrouve néanmoins à proximité des sites Natura 2000, l'APPB « Lit de la Durance lieu-dit Font du Pin », le SRCE Trame verte et bleu ; plusieurs ZNIEFF en lien avec la Durance et les Parcs Naturels Régionaux des Alpilles et du Luberon.

Ces périmètres sont présentés ci-après avec analyse du lien écologique au regard de la zone d'étude.

#### **a) Protection réglementaire**

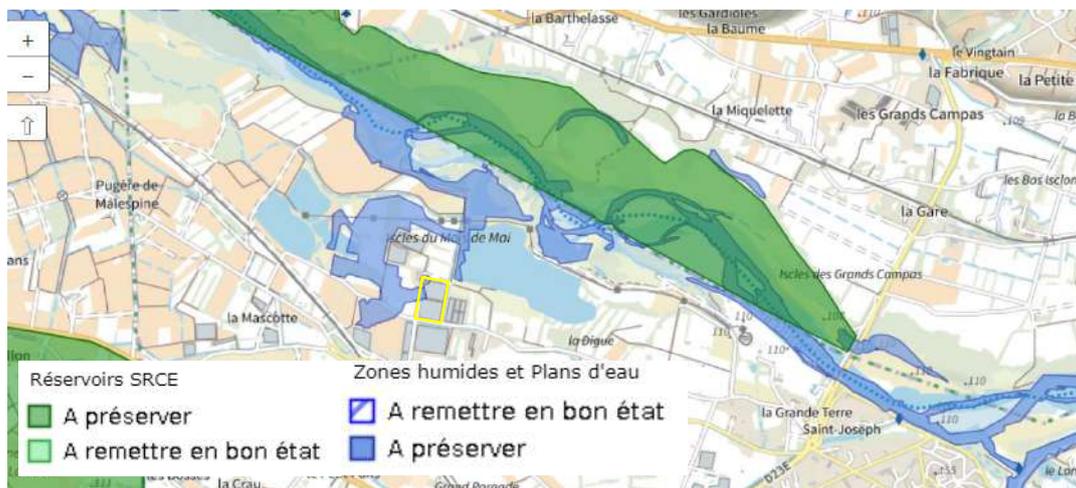
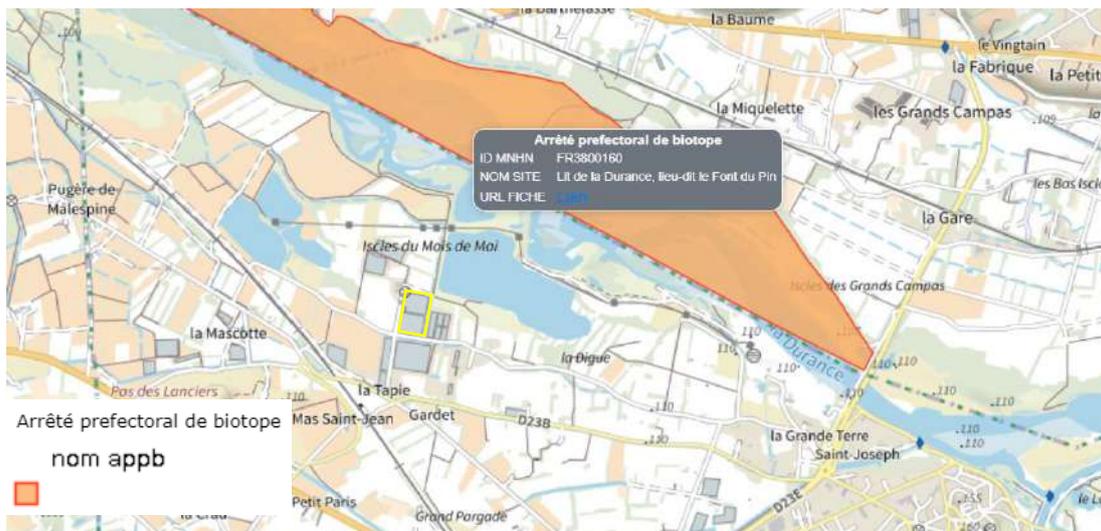
Aucun périmètre réglementaire de type site classé, inscrit, parc national, Réserve Naturelle Nationale ou Régionale... n'est intercepté ou situé à proximité immédiate de la zone d'étude.

La zone d'étude est toutefois proche (environ 1km) d'une zone soumise à l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope FR3800160 « Lit de la Durance, lieu-dit Le Font du Pin » ainsi que d'un Réservoir de biodiversité et d'une Zone humide et plan d'eau fixé par le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) Provence Alpes Côte d'Azur – Trame verte et bleu.

La zone humide et plans d'eau impactent de manière très limitée la zone d'étude. A noter que les serres plastiques sont déjà présentes sur cette emprise.

De plus, le projet de serre projeté permettra de réduire considérablement la consommation en intrant par les dispositifs mis en place pour protéger contre les phytopathogènes et les nuisibles.

Aussi de par l'augmentation et l'amélioration de l'effectivité de la production par la serre l'utilisation de produits phytosanitaires sera quasi inexistant et entièrement maîtrisé et limité en cas de recours (agriculture raisonnée).



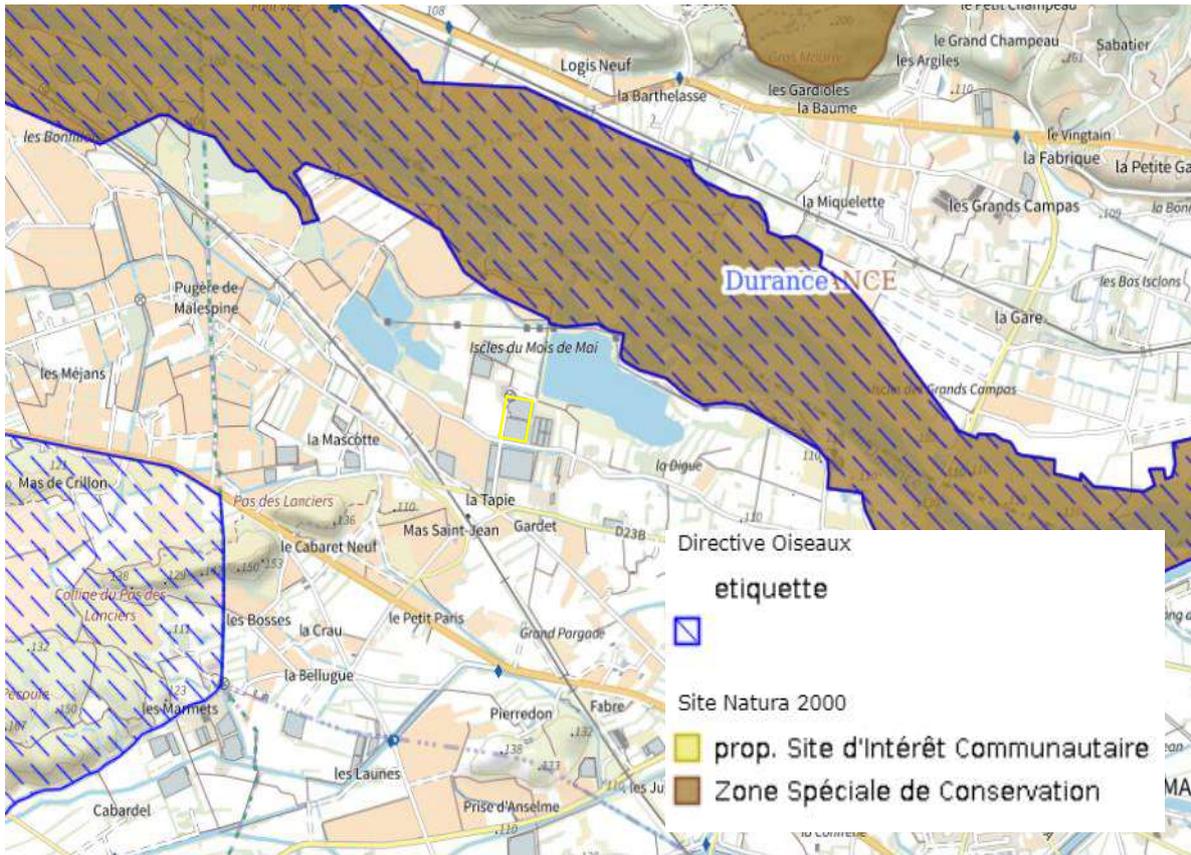
## b) Protection contractuelle

- **Natura 2000**

Aucun périmètre contractuel n'est intercepté ou situé à proximité immédiate de la zone d'étude. La zone d'étude est toutefois proche de plusieurs site Natura 2000 - Directive Oiseaux ; zone de protection spéciale (ZPS) et Directive Habitats ; zone spéciale de Conservation (ZSC).

On retrouve notamment le site FR9301589 « La Durance » ZSC ; FR9312003 « La Durance » ZPS ; et FR9312013 « Les Alpilles » ZPS.

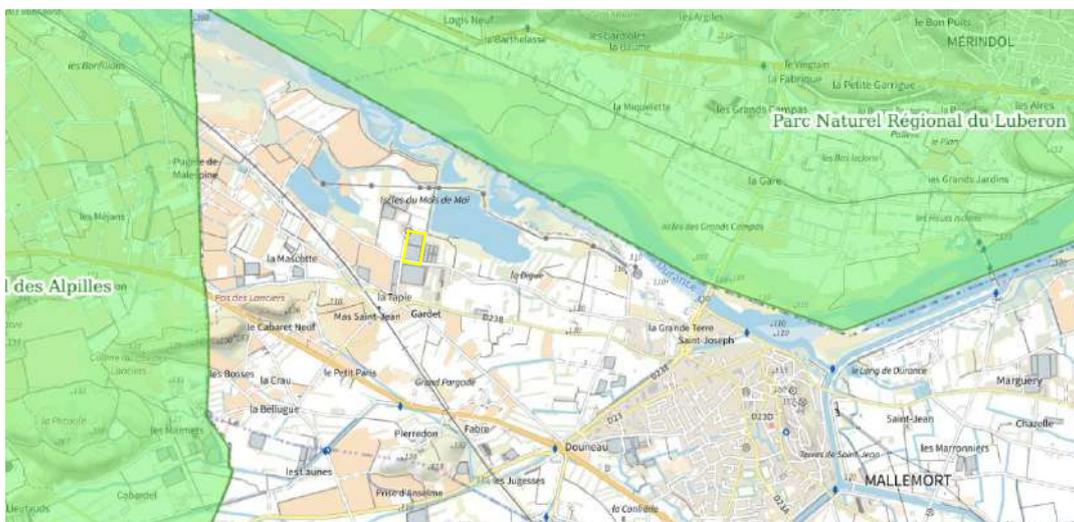
De par la distance et l'état actuel du terrain, le lien écologique entre ces sites Natura 2000 et la zone d'étude est quasi nul.



- **Parc Naturel Régional**

La zone d'étude est située à environ 1 km du Parc Naturel Régional du Luberon et environ 1.5 km de celui des Alpilles.

De par la distance et l'état actuel du terrain, le lien écologique entre ces Parcs Naturels Régionaux et la zone d'étude est quasi nul.



- **Géoparc**

La zone d'étude est située à environ 1 km du Géoparc.

De par la distance et l'état actuel du terrain, le lien écologique entre le Géoparc et la zone d'étude est quasi nul.



### c) Inventaire patrimonial

La zone d'étude est située à proximité de ZNIEFF de type I et de type II, notamment on recense les sites n°131500100 et n°84123100 « La Durance » ainsi que le site n°84123132 « La Basse Durance, des Iscles des Grands Campas aux Iscles de la Font du Pin ».

De par la distance et l'état actuel du terrain, le lien écologique entre les ZNIEFF et la zone d'étude est quasi nul.



## 2. Analyse des impacts

L'emprise du projet recouvrant la quasi-totalité des parcelles ne présente pas d'enjeux notables, en effet, le projet va remplacer des serres plastiques existantes (zone cultivée et anthropisée).

En ce sens, le projet ne viendra pas consommer une part d'habitat des espèces présentes. Aussi, et aux alentours de cette zone, les espèces disposent d'un grand territoire de prospection alimentaire.

Egalement, l'ensemble de la végétation présente en bordure du site sera préservé. Aussi il est envisagé d'étoffer les haies existantes qui peuvent servir de corridor pour la faune.

Une zone dite tampon entre les haies et la serre sera envisagée pour permettre le déplacement de la faune et ainsi éviter d'impacter les éléments de continuités écologiques.

Les travaux ne seront pas envisagés en période printanière afin de ne pas impacter les possibles période de nidification des oiseaux et en ce sens limiter de dérangement d'individus d'espèces nicheuses locales. Les travaux d'implantation pourront être effectifs du mois de septembre au mois de février.

Egalement, une continuité sera assurée dans les travaux afin d'éviter que des espèces pionnières ne viennent s'installer au sein de l'emprise du projet.

Enfin, aucun stockage, même de courte durée, ne sera mis en place directement au sol.

\* Précisons que l'ensemble des données cartographiques ont été acquises sur l'outil cartographique CARMEN de la DREAL PACA